

COMMUNE DE BETSCHDORF

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC**

N°2023/049

Le Maire,

- VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2542-2 et suivants
- VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques
- VU le Code de la Route
- VU la demande de Madame MELIN Aurore, représentent l'association ECB dmt 167 A rue du Stade à 67960 RITTERSHOFFEN, qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'exploiter son activité

ARRETE

- Article1:** Madame MELUN Aurore est autorisé à occuper le domaine public, à savoir le parking avant et arrière de l'ESCAL, rue Bannholz à BETSCHDORF, pour le stationnement et le montage de chapiteaux.
- Article2:** Les présentes dispositions sont applicables le 24/06/2023 pour une durée de 3 jours.
- Article3:** Madame MELUN Aurore s'engage à exploiter son activité tout en respectant la tranquillité et la salubrité publique.
- Article4:** Madame MELUN Aurore veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation ainsi qu'à son départ. En cas de détériorations ou de dégradations ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux qui s'imposent aux frais exclusifs de Madame MELIN Aurore.
- Article5:** Tout affichage publicitaire apposé par Madame MELIN Aurore devra être effectué conformément la réglementation en vigueur relative à la publicité.
- Article6:** Tous les agents habilités à constater les contraventions à la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Article7:** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de SOULTZ-S-FORETS,
Madame MELIN Aurore,
La Police Municipale,
Archives.

BETSCHDORF, le 16 juin 2023
Le Maire,
Adrien WEISS

